

Le centre de secours nautique déménagera en septembre

Une convention a été signée entre Haropa-Ports de Paris et le service départemental de secours et d'incendie pour la mise à disposition de deux maisons à l'entrée du port de Fin-d'Oise.

■ LUCILE GIROUSSENS

Conflanais et promeneurs de la place Fouillère s'étaient habitués à voir la péniche du centre de secours nautique amarrée à la promenade François Mitterrand depuis 1996. Au mois de septembre prochain, ce centre de secours nautique déménagera à l'entrée du port de Fin-d'Oise, Haropa-Ports de Paris mettant à disposition gracieusement, deux maisons mitoyennes libérées de leurs occupants il y a deux ans, « d'une surface totale de 240 m² sur un terrain de près de 600 m² avec un plan d'eau de 200 m² », précise-t-on chez Haropa-Ports de Paris. « Elles étaient destinées à être démolies pour laisser la place à un projet de requalification du site à l'horizon 2027 », poursuit-on.

La convention a été signée il y a deux semaines entre le gestionnaire du port et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) yvelinois. Contacté, le SDIS a confirmé la nécessité de ce déménagement, sans s'étendre davantage : « [Nous avons] une péniche reconverte en base flottante, ça fait déjà plusieurs dizaines d'années qu'elle existe et on va dire que comme tout

navire [elle s'] oxyde dans le temps, se dégrade. Cela nécessite d'avoir des structures qui soient un peu plus pérennes, c'est le but de cette convention. » Pour Haropa-Ports de Paris, cette implantation permet « d'avoir un service d'état lié à la sécurité fluviale implanté sur un port fluvial », indique-t-on.

Le maire conflanais, Laurent Brosse (DVD), se réjouit lui que les effectifs restent sur sa commune.

« Ils étaient en recherche d'un lieu depuis un certain temps et on a eu un effet d'opportunité avec ce bâtiment d'Haropa [...], c'était parfaitement adapté à leurs besoins moyennant quelques aménagements intérieurs, souligne-t-il. Pour nous à Conflans, c'était surtout important de les garder aussi dans notre ville, capitale de la batellerie. » Le devenir de la péniche, donnée à l'époque par la Ville de Maisons-Laffitte n'est pas encore connu.

Cette convention, d'une durée de six ans, sera réexaminée arrivée à son terme, Haropa-Ports de Paris ayant fait part de son souhait de voir installer ce futur centre de secours nautique dans le futur Port Seine métropole Ouest (PSMO). « Ça, ce n'était pas totalement acté mais ça fait partie des sujets de discussion », confirme l'édile conflanais. ■



Le devenir de la péniche, donnée en 1996 par la Ville de Maisons-Laffitte n'est pas encore connu.